



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 8 février 2014 AFUL LES LYS – Exercice 2013

La réunion prévue à 15h30 a pu avoir lieu, le quorum étant atteint.
Sur les 136 membres du comité, 42 étaient présents et 40 représentés.

M. Benjamin BRUNET, Président de l'AFUL déclare la séance ouverte à 16 heures.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Rapport moral et membres du comité

Le comité rappelle à l'assemblée que tous les membres du bureau sont des bénévoles et remercie la mairie pour le prêt de la salle de bridge.

Au cours de l'année le bureau s'est réuni tous les deux mois. Afin de faire respecter le règlement et l'entretien des maisons et des jardins, les membres du comité font régulièrement le tour de l'AFUL.

2. Bienvenue aux nouveaux arrivants

Les membres du comité ont accueilli les nouveaux arrivants de l'AFUL LES LYS.

3. Décorations de Noël

Le concours de décoration de Noël s'est bien déroulé avec une participation en augmentation. Tous les participants ont été récompensés. Le comité remercie les commerçants du centre commercial de la Verville qui ont participé aux lots.

4. Espaces verts

a) Entretien des platanes de la place de Saxe

Suite à la demande, faite auprès des membres du bureau, de certains habitants de la place de Saxe pour couper quatre platanes, le comité a voté contre l'abattage.

POUR : 11

ABSTENTIONS : 1

CONTRE : 70

Les platanes seront donc maintenus et entretenus.

b) Haie de pyracanthas, espace vert 621

Du fait de son état, l'assemblée a voté l'arrachage et le remplacement de la haie de pyracanthas située dans l'espace vert 621. L'essence de remplacement n'a pas encore été définie.

POUR : 81

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 1

c) Haie de thuyas, espace vert 621

Dans l'espace vert 621 une haie de thuyas ne peut plus être entretenue. Il a donc été décidé de la faire arracher et de ré-engazonner cet espace. Cet arrachage a été soumis au vote.

POUR : 67

ABSTENTIONS : 13

CONTRE : 2

d) Peupliers situés sur l'espace vert 620

Un peuplier potentiellement dangereux (proche de la rue des Porcelaines) sera abattu, un autre un peu plus loin est à surveiller.

POUR : 62

ABSTENTIONS : 12

CONTRE : 8

e) Plantations effectuées

De nouvelles plantations ont été réalisées pour embellir les espaces verts de l'AFUL. Le projet était de fleurir davantage les espaces verts et le choix s'est porté sur des prunus (cerisiers japonais) au nombre de 35.

f) Rédaction d'un nouveau cahier des charges

Les membres du bureau vont rédiger un nouveau cahier des charges auprès du prestataire FUSHIA PAYSAGES, chargé de l'entretien des espaces verts de l'AFUL.

g) Chenilles processionnaires

Merci de votre vigilance concernant les sapins qui auraient des cocons. Nous vous prions de faire le nécessaire pour les éradiquer : soit en coupant les branches, soit en mettant des pièges sur les arbres concernés.

5. Statuts et règlement

Trois articles du règlement nécessitent une modification en assemblée générale extraordinaire. Le budget actuel ne le permettant pas, ces modifications seront effectuées dès que les fonds le permettront.

6. Maison Blanchet-Dèpres

La maison Blanchet-Desprès a été vendue aux enchères en octobre 2013. Nous sommes dans l'attente du calcul définitif des sommes qui nous sont dues correspondant à l'entretien du terrain, aux frais d'avocats, et aux cotisations impayées.

7. Bilan financier 2013

Le bilan financier, détaillé dans la convocation, a été soumis au vote. Le quitus 2013 a été approuvé à l'unanimité.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

POUR : 82

8. Approbation du Budget prévisionnel 2014 .

Le budget prévisionnel 2014 est soumis au vote et est approuvé la majorité des votants.
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
POUR : 82

9. Cotisations 2014

La cotisation 2014 est fixée à 220€.

Il a été proposé une modification de dates des paiements soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
POUR : 82

Les nouvelles dates de versements seront donc :

Soit un règlement en un seul versement avant le 1^{er} mars au plus tard.

Soit un règlement en deux versements :

- **Un premier versement de 110€ avant le 1^{er} mars 2014 au plus tard.**
- **Un deuxième versement de 110€ avant le 1^{er} juin 2014 au plus tard.**

Nous vous rappelons que la tenue de ces délais est le seul moyen de ne pas mettre la trésorerie en difficulté.

10. Projet de rénovation des eaux usées

Voir compte-rendu de l'année précédente. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le numéro du Siarce : 01. 60.89 .82.20.

11. Rappel règlement (travaux extérieurs)

Tous les travaux extérieurs, quels qu'ils soient, (volets, crépis, etc.) doivent être validés en amont par l'AFUL sous forme écrite.

Pour toute question sur le règlement n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : afuleslys@gmail.com.

Un point concernant l'entretien des crépis n'a pas été résolu : les murs ornés de plantes grimpantes ne permettent pas un entretien correct. L'assemblée devra voter une solution lors de la modification du règlement.

Pour rappel : couleurs des ravalements :

Blanc perle : 1013
Blanc crème : 9001
Blanc Pur : 9010

12. Voisins vigilants

Le dispositif voisins vigilants a été mis en place dans l'AFUL. Pour tout renseignement veuillez nous contacter à : afuleslys@gmail.com .

13. Organisation fête des voisins

L'AFUL Les Lys propose d'instaurer une fête des voisins. M. COSTA DE CASTRO s'est proposé pour l'organisation. (Une circulaire vous informera de la date choisie).

14. Composition et renouvellement du bureau

Mme LASFARGUES (secrétaire) a démissionné.

Appel à candidature en complément du bureau actuel.

Les mandats de Mme Montclair, M. Brunet et M. Hay sont à renouveler pour trois ans :

M. BRUNET, soumet sa candidature au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Mme MONTCLAIR soumet sa candidature au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

M. HAY soumet sa candidature au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Mme Poitou nous a rejoint en cours d'année, elle soumet sa candidature au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Le poste de Mme Lasfargues étant libre, Mme Été propose sa candidature au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU À COMPTER DU 23 FEVRIER 2014 - AFUL LES LYS

M. BENJAMIN BRUNET : Président

Mme VALERIE GUILLAUME : Vice-Présidente, responsable du règlement, suivi courrier mail.

M. CHRISTIAN HAY : Trésorier.

Mme VIRGINIE ÉTÉ : Secrétaire, responsable site internet (en création cette année)

Mme CAPUCINE GAYET : Responsable des Espaces Verts

Mme ANNE POITOUX : Responsable des Espaces Verts (Adjointe).

Mme VIRGINIE MONTCLAIR : Responsable des relations avec la mairie

M. VAN HOOFF (archives) a démissionné.

RAPPEL DE QUELQUES OBLIGATIONS

Pour l'harmonie de notre village et conformément à notre règlement, nous tenons à vous rappeler les points suivants.

Les horaires de tontes sont :

- De 9h à 12h et de 14h à 19h en semaine et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Entretien du jardin :

- Le gazon doit être tondu régulièrement et les déchets évacués.
- Les haies et arbres doivent être taillés régulièrement, les haies ne doivent pas dépasser les deux mètres et 1 mètre aux angles de rues pour ne pas gêner la visibilité aux intersections.
- Les grillages sont tolérés sur la partie arrière des jardins et doivent être associés obligatoirement à des haies.

Entretien des maisons :

- Les peintures extérieures doivent être refaites dès que cela s'avère nécessaire dans les teintes réglementaires.
- Pour les travaux concernant l'extérieur de la maison, une demande d'autorisation doit être adressée au comité de l'AFUL précisant la nature des travaux avec les plans.
- Une déclaration de travaux doit être déposée à la Mairie. (L'autorisation du comité de l'AFUL vous sera demandée par les services municipaux)
- **Les travaux ne doivent pas commencer sans l'autorisation écrite du comité et de la Mairie.**

Poubelles:

- Les poubelles ne doivent pas être laissées devant la maison, ni d'encombrants vue de la rue, à l'exception des jours de ramassages prévus à cet effet.

Obligations des propriétaires louant leurs maisons :

- Les extérieurs des maisons doivent être entretenus.
- Les locataires sont tenus de respecter les obligations concernant les horaires de tonte, l'entretien des jardins, et la remontée des poubelles.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous écrire soit par courrier soit par mail.

Le bureau vous remercie de votre présence et de votre participation.

AFUL LES LYS

B.P.34 91541

Adresse mail : afuleslys@gmail.com

Site internet : afuleslys.fr

Le Président B. BRUNET

Le trésorier C. HAY